



## Problème suite à emploi sans contrat de travail

Par **oups87\_old**, le **26/05/2007** à **00:16**

Bonjour,

j'ai travaillé pour une société il y a 60 jours de ça bientôt.

j'ai effectué tout le travail demandé mais je n'ai jamais reçu aucun contrat de travail car pour eux il n'y en avait pas besoin c'était particulier et donc j'ai effectué les missions demandées sans trop me poser de question vue que je pouvais joindre sans aucun problème la personne qui m'avait chargée de cette mission.

Depuis le 06/04 je n'ai toujours reçu aucun paiement des missions que j'ai effectué ( malgré plusieurs appels effectuées au sein de leur entreprise et de la personne qui m'a confiée ses missions).

j'ai pris soin de garder tous les documents relatifs aux dites missions ainsi que la facture détaillée de mes appels ainsi que mes comptes rendus de mission que j'avais effectué et envoyé par mail.

Aujourd'hui ils me doivent environ 200€ il est vrai que c'est peut être pas énorme mais pour un étudiant c'est déjà un bon coup de pouce.

J'espère que vous saurez m'aider en m'apportant les conseils nécessaires pour me dire ce que je peux faire pour toucher l'argent qui m'est dû.

D'avance merci pour tout,

Cordialement,

Par **Jurigaby**, le **26/05/2007** à **01:44**

Bonjour.

Alors, le problème en droit français, du moins pour les employeurs, c'est que l'absence de contrat de travail vaut Contrat de travail à durée indéterminée.

Autrement dit, en ne vous faisant plus travailler, votre employeur a rompu abusivement le contrat: Vous pouvez donc prétendre à l'argent qui ne vous a pas été payé majoré des indemnités de licenciements abusifs.

Je vous conseille vivement de prendre un avocat spécialisé en droit social, ou encore de menacer votre employeur d'une action en justice afin de le pousser à vous payer.

Cdt.